

TARIFICATION COMPTES D'INVESTISSEMENT

BLC Services financiers vous offre une gamme complète de comptes d'investissement adaptés à vos besoins.

Selon le type de compte que vous détenez, certains frais peuvent s'appliquer. Veuillez vous référer à la grille ci-dessous pour prendre connaissance de la tarification¹ liée aux comptes et aux transactions inhérentes.

	REER, CRI, FERR ² , FRV ² , REER IMMOBILISÉ, REER COLLECTIF ³	COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)	COMPTE NON-ENREGISTRÉ
FRAIS TRANSACTIONNELS			
› Retrait	75 \$ (par retrait, par compte)	s.0	s.0
› Fermeture de compte	75 \$ (par fermeture, par compte)	s.0	s.0
› Transfert vers une autre institution, en totalité ou en somme partielle (encaisse ⁴ , fonds communs de placement, dépôts à terme, certificats de placement garanti et CPGAction)	125 \$ (par transfert, par compte)	125 \$ (par transfert, par compte)	s.0
FRAIS ANNUELS DE GESTION⁵			
› Portefeuille constitué uniquement de certificats de placement garanti (CPG), de dépôts à terme et d'encaisse	0 \$	s.0	s.0
› Portefeuille détenant moins de 25 000 \$ en fonds communs de placement ⁶	30 \$ (par compte)	s.0	s.0
› Portefeuille détenant 25 000 \$ ou plus en fonds communs de placement ⁶	0 \$	s.0	s.0
FRAIS POUR LES COMPTES À HONORAIRES⁷			
Pourcentage d'honoraires facturés (en taux annualisé) en fonction de l'actif détenu (en valeur) en fonds communs de placement à honoraires			
› Moins de 500 000 \$	1,00 %	1,00 %	1,00 %
› 500 000 \$ à 749 999,99 \$	0,75 %	0,75 %	0,75 %
› 750 000 \$ à 999 999,99 \$	0,65 %	0,65 %	0,65 %
› 1 000 000 \$ ou plus	0,55 %	0,55 %	0,55 %
› Frais d'administration de compte annuel (inclus dans les honoraires facturés ⁸)	200 \$ (par compte)	200 \$ (par compte)	200 \$ (par compte)

1. Tarification en vigueur depuis le 7 novembre 2015, à l'exception des frais pour les comptes à honoraires qui sont en vigueur depuis le 17 décembre 2018. Ces frais sont soumis aux taxes applicables. BLC Services financiers peut modifier, en tout temps, les frais applicables aux divers services en vous avisant de l'une des façons suivantes : par affichage en succursale de la Banque Laurentienne, aux guichets de la Banque Laurentienne, sur notre site Internet ou par avis sur votre relevé. Ces modifications entreront en vigueur soixante (60) jours après le début de l'affichage ou, dans le cas d'un relevé, dans les soixante (60) jours après la date d'envoi de la nouvelle tarification. Vous reconnaissez que le fait d'utiliser votre compte après l'entrée en vigueur des modifications signifie que vous acceptez les changements apportés. 2. Aucuns frais lors de retrait d'un FERR ou d'un FRV. 3. Ce type de régime est offert exclusivement à certains REER collectifs actuels. 4. Le taux d'intérêt à l'encaisse des comptes (tous les types de compte) est modifiable. 5. Ne s'applique pas aux comptes à honoraires. Veuillez vous référer à la section « Frais pour les comptes à honoraires ». 6. Valeur du portefeuille au 30 septembre. 7. Ce type de compte est offert exclusivement aux clients de la Gestion privée détenant 250 000 \$ et plus en fonds communs de placement avec BLC Services financiers inc. et qui ont accepté d'adhérer au Programme d'honoraires de la Gestion privée. Le regroupement familial de comptes pour le calcul des honoraires est également possible à partir de 500 000 \$ en fonds communs de placement admissibles. Veuillez vous référer au Programme d'honoraires de la Gestion privée pour plus d'informations. 8. Les frais sont payés à même les honoraires facturés mensuellement. Les honoraires sont au minimum de 12,50 \$ par mois, taxes en sus, pour chaque compte.

ORIENTÉ VERS
VOS BESOINS

TARIFICATION
DES COMPTES



BLC
SERVICES FINANCIERS

À VOTRE SATISFACTION

À BLC Services financiers inc.*, la satisfaction de notre clientèle est une priorité. C'est pourquoi nous avons mis en place des mécanismes pour recueillir vos commentaires sur nos politiques et la qualité de nos services, de même que pour établir la manière la plus rapide d'intervenir lorsqu'une situation exige des mesures correctives de notre part.

Voici la marche à suivre pour tout commentaire ou plainte concernant nos services, nos frais ou la confidentialité des renseignements personnels.

COMMENTAIRE

Adressez-vous à la direction de votre succursale ou au Centre Télésbancaire de la Banque Laurentienne :
Tél. : 514 252-1846 ou 1 800 252-1846 (sans frais)

PLAINTÉ

Étape 1 :

Adressez-vous, en premier lieu, à la direction de votre succursale ou au Centre Télésbancaire de la Banque Laurentienne :
Tél. : 514 252-1846 ou 1 800 252-1846 (sans frais)

Étape 2 :

Si la réponse obtenue ne vous satisfait pas, adressez-vous par écrit à la direction de BLC Services financiers (votre « courtier ») aux coordonnées suivantes :

BLC Services financiers
Gestion des plaintes
1360, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 630
Montréal (Québec) H3G 0E9
Télé. : 514 284-6982
plainte-blcsf@banquelaurentienne.ca

À la réception de votre plainte, votre courtier vous enverra un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables et vous répondra dans les 90 jours ouvrables.

Étape 3 :

Si le problème n'est pas résolu à votre satisfaction une fois cette deuxième étape franchie, vous pouvez communiquer avec le bureau de l'ombudsman de la Banque Laurentienne, préférablement par écrit, aux coordonnées suivantes :

Banque Laurentienne
Bureau de l'ombudsman
1360, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5
Tél. : 514 284-7192 ou 1 800 479-1244 (sans frais)
Télé. : 514 284-7194 ou 1 800 473-4790 (sans frais)
ombudsman@banquelaurentienne.ca

À la réception de votre plainte, le bureau de l'ombudsman de la Banque Laurentienne vous répondra dans les 90 jours ouvrables.

Bien qu'il soit préférable de régler les dossiers à la source, ce n'est pas toujours possible. BLC Services financiers a donc mis sur pied une équipe d'experts chargée de procéder à une évaluation adéquate et raisonnable de toutes les plaintes reçues par écrit et de veiller à ce que celles-ci soient réglées rapidement et équitablement.

Vous pouvez porter plainte auprès de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) après avoir communiqué avec votre courtier à ce sujet, dans les cas suivants :

- > Votre courtier n'a pas répondu à votre plainte par écrit dans les 90 jours suivant sa réception;
- > Votre courtier a répondu à votre plainte, mais vous n'êtes pas satisfait de la réponse. Dans ce cas, vous disposez d'un délai de 180 jours civils pour soumettre votre plainte à l'OSBI suivant la réception de la réponse du courtier.

OSBI
20, rue Queen Ouest, bureau 2400, C.P. 8
Toronto (Ontario) M5H 3R3
Tél. : 1 888 451-4519, poste 2259 (sans frais)
Télé. : 416 225-4722 ou 1 888 422-2865 (sans frais)
ombudsman@obsi.ca

Notez qu'en tout temps, vous pouvez vous adresser à l'organisme de réglementation de votre province par les moyens de communication suivants :

Province de Québec :

Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : 514 395-0337 ou 1 877 525-0337 (sans frais)
Télé. : 1 877 285-4378
www.lautorite.qc.ca

Autres provinces canadiennes :

Association canadienne des courtiers de fonds mutuels
121, rue King Ouest, bureau 1000
Toronto (Ontario) M5H 3T9
Tél. : 416 361-6332 ou 1 888 466-6332 (sans frais)
Télé. : 416 361-9073
complaints@mfd.ca, www.mfd.ca

*BLC Services financiers inc. (« BLCSF ») est une filiale de la Banque Laurentienne du Canada (« Banque »). BLCSF est une personne morale distincte de la Banque, de B2B Banque Services financiers inc., de B2B Trustco et de toute société émettrice.

AUTRES RECOURS

Pour toute plainte concernant la protection de vos renseignements personnels, vous pouvez vous adresser à l'un de ces organismes :

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
30, rue Victoria, Gatineau (Québec) K1A 1H3
Tél. : 819 994-5444 ou 1 800 282-1376 (sans frais)
www.priv.gc.ca

Pour les résidents du Québec uniquement :

Service des plaintes
Commission d'accès à l'information
525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36, Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 514 864-8808 (Montréal), 418 528-7741 (Québec) et 1 888 528-7741 (sans frais)
plaintes@cai.gouv.qc.ca
www.cai.gouv.qc.ca

Pour les résidents de l'Alberta uniquement :

Office of the Information and Privacy Commissioner (OIPC)
Edmonton
9925, rue 109 Nord-Ouest, bureau 410, Edmonton (Alberta) T5K 2J8
Tél. : 780 422-6860 ou 1 888 878-4044 (sans frais)
Télé. : 780 422-5682
generalinfo@oipc.ab.ca
www.oipc.ab.ca

Calgary

801, 6^e avenue Sud-Ouest, bureau 2460, Calgary (Alberta) T2P 3W2
Tél. : 403 297-2728 ou 1 888 878-4044 (sans frais)
Télé. : 403 297-2711
generalinfo@oipc.ab.ca
www.oipc.ab.ca

Pour les résidents de la Colombie-Britannique uniquement :

Office of the Information and Privacy Commissioner
C. P. 9038, Station gov. prov., Victoria (Colombie-Britannique) V8W 9A4
Tél. : 250 387-5629 ou 1 800 663-7867 (sans frais)
Télé. : 250 387-1696
info@oipc.bc.ca
www.oipc.bc.ca

